

PARUTION : MARS 2020



INVITATION

Les citoyens de Saint-Adrien-d'Irlande sont invités à venir créer une oeuvre collective représentant leur municipalité.

POUR QUI ? L'ensemble des citoyens de Saint-Adrien-d'Irlande

LIEU : Chalet des sports, 154 rue Municipale

JOUR ET HEURE : 10 mars à 19:00

ACTIVITÉ GRATUITE

Pour toute information écrire à info@poulebottee.com ou appeler au 418-332-0906



Québec



Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Invitation à créer une œuvre collective représentant Saint-Adrien-d'Irlande le 10 mars

Les citoyens de tous âges de Saint-Adrien-d'Irlande sont invités à venir créer une toile à l'image de la municipalité en y apposant les couleurs et les mots qui représentent le mieux leur milieu de vie. L'atelier-rencontre se déroulera le mardi 10 mars à 19 h au chalet des sports situé au 154, rue Municipale.

L'œuvre, qui aura la forme du territoire de Saint-Adrien-d'Irlande, fera partie de la mosaïque des 19 pièces qui composeront une fresque géante représentant le vaste territoire de la MRC des Appalaches. Les pièces du casse-tête représenteront les 19 municipalités de la région. La fresque géante sera montée sur une structure en vue d'être installée à l'extérieur dans un espace public.

L'activité est gratuite. Elle sera animée par les artistes France-Anne Blanchet et Annie Rodrigue, responsables de ce projet intitulé **Nos couleurs unifiées**. Il s'agit du plus important projet d'art public en création collective réalisé dans la MRC puisqu'il mobilise des citoyens de toutes les municipalités.

Tirage

À l'issue de la tournée des 19 municipalités de la MRC, une œuvre originale de l'artiste peintre Annie Rodrigue sera offerte en tirage parmi tous les participants aux ateliers.

Les partenaires

Ce projet d'envergure a reçu l'appui de la MRC des Appalaches pour son originalité et son aspect rassembleur, puisque les citoyens des 19 municipalités seront invités à peindre leur milieu. Le projet artistique est soutenu par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente de développement culturel avec la MRC et du Fonds de développement des territoires. D'autres partenaires se sont joints à l'aventure, comme la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de L'Amiante et la Télévision communautaire de la région des Appalaches (TVCRA).

- 30 -

SOURCE : France-Anne Blanchet, info@poulebottee.com, 418 423-7740
Annie Rodrigue, annieland75@hotmail.com, 418 332-0906

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Fresque géante de la MRC des Appalaches *Nos couleurs unifiées*

Invitation à créer une œuvre collective représentant votre municipalité

Chers citoyens de Saint-Adrien-d'Irlande,

Vous êtes invités à venir créer une toile à l'image de votre municipalité en y apposant les couleurs et les mots qui représentent le mieux votre milieu de vie. Votre œuvre fera partie de la mosaïque des 19 pièces qui formeront une fresque géante ayant la forme du territoire de la MRC des Appalaches.

Atelier-rencontre de création *Nos couleurs unifiées*

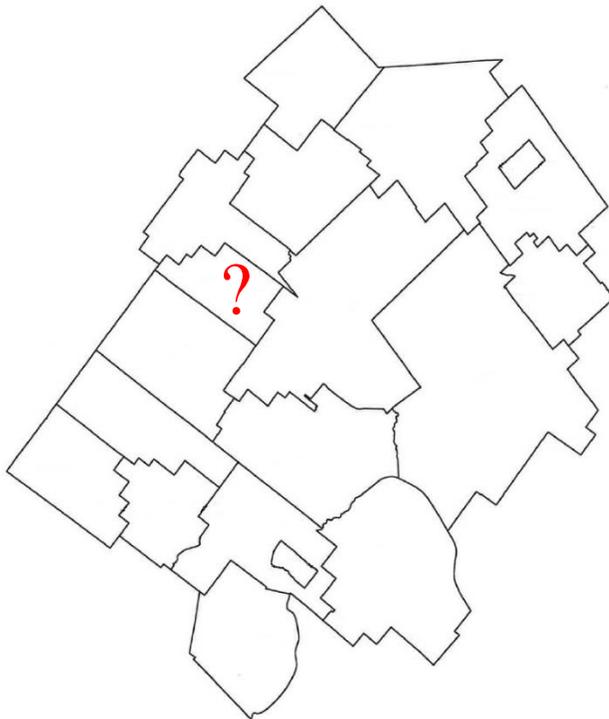
Date : **Mardi 10 mars 2020**

Heure : **19 h**

Lieu : **Chalet des Sports**

(154, rue Municipale)

Pour vous informer, un représentant de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de L'Amiante participera à l'atelier-rencontre pour vous dévoiler quelques faits étonnants concernant votre municipalité et son développement.



Savez-vous...

- ... quel est l'âge médian à Saint-Adrien-d'Irlande ?
- ... quel est le taux d'activité dans la municipalité ?
- ... quel est la variation de la population ?

Ces informations, vous serviront à bien identifier les forces, les couleurs et les mots représentant votre milieu de vie dans le cadre de la création de cette fresque.

À l'issue de la tournée de la MRC, **une œuvre originale d'Annie Rodrigue sera offerte en tirage**

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

parmi tous les participants aux ateliers.

Au plaisir de vous voir créer avec nous une œuvre unique!

Annie Rodrigue, artiste peintre, et *France-Anne Blanchet*, artiste multidisciplinaire

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

ACCEPTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois de février 2020 totalisant 46 055.26\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 6 à 9, totalisant 6 558.36\$.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE 2020

6 avril, 4 mai, 1 juin, 6 juillet, 3 août, 14 septembre, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre.

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC- INTERCONNEXION DES APPALACHES-MAINE, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Hydro-Québec en vertu de l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture les lots mentionnés à l'annexe 1 du plan minute 253 de Chantal Samson, a.g., totalisant une superficie de 10 hectares pour la réalisation du projet d'Interconnexion des Appalaches – Maine;

ATTENDU les critères mentionnés aux articles 58.2 et 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir :

CRITERES	IMPACT
Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	L'impact de la ligne sur l'agriculture est jugé d'importance moyenne compte tenu de l'application de l'entente Hydro-Québec – UPA ainsi que des mesures d'atténuation courantes et particulières proposées par Hydro-Québec. <i>La construction de la ligne ne devrait pas avoir d'impact sur le potentiel agricole des lots avoisinants.</i>

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

<i>CRITERES</i>	<i>IMPACT</i>
Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	<i>La ligne n'empêche pas l'utilisation des sols à des fins agricoles à l'exception du site des pylônes.</i>
Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)	<i>Aucune conséquence.</i>
Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	<i>Aucune conséquence.</i>
La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté	<p>La municipalité de St-Adrien-d'Irlande n'est pas une agglomération de recensement telle que définie par Statistiques Canada.</p> <p>Il n'y a pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole permettant l'implantation de la ligne de transport internationale.</p> <p>L'élaboration et optimisation du tracé en collaboration avec le milieu d'accueil fait en sorte que l'emplacement retenu est le plus approprié afin d'éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.</p>
<i>L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles</i>	<i>Non applicable</i>
<i>L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité</i>	<i>Aucun impact</i>

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

CRITERES	IMPACT
<i>et dans la région</i>	
<i>La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture</i>	<i>Non applicable</i>
<i>L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique</i>	<i>Positif</i>
<i>Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée</i>	<i>Non applicable</i>

ATTENDU que la demande rencontre les critères des articles 58.2 et 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU qu'Hydro-Québec bénéficie d'une immunité à la réglementation municipale et, de ce fait, que cette réglementation lui est inopposable (article 48.2 de la *Loi sur Hydro-Québec*);

ATTENDU que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande n'est pas une agglomération de recensement telle que définie par Statistiques Canada et qu'il n'y a par ailleurs pas d'autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture disponible et qu'il n'y a par conséquent pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande;

ATTENDU le caractère international de la ligne de transport;

ATTENDU que l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot ;

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour les lots mentionnés à l'annexe 1 du plan minute 253 de Chantal Samson, a.g., totalisant une superficie de 10 hectares, sur le territoire de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 144 609\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

CONGRÈS COMBEQ 2020

Considérant que Dominic Paradis est l'inspecteur en bâtiment et en environnement de notre municipalité et qu'il membre de la COMBEQ;

Considérant que l'inscription de Dominic Paradis au congrès COMBEQ 2020 serait de prendre connaissance des nouveautés, des jurisprudences et de ce qui s'en vient comme réglementation et l'acquisition de points pertinents pour son travail;

Considérant que les frais d'inscription pour les membres sont de 724\$ et pour l'hôtel 583\$ pour un total d'approximativement 1 307\$ taxes incluses;

Considérant que les frais seraient répartis entre 3 municipalités soit Coleraine, Leeds et Saint-Adrien-d'Irlande

Pour ces raisons, les membres de ce conseil autorisent Dominic Paradis à assister au congrès COMBEQ 2020 qui se tiendra à la Malbaie les 30 avril, 1^{er} mai et 2 mai 2020.

DON POUR LE RELAIS DE LA VIE-SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

La municipalité contribue 100,00\$ pour le Relais de la vie qui aura lieu les 20, 21 juin prochain de 19h à 7h dans la MRC de l'Érable à Plessisville.

Madame Solanges Thibault participera à cet évènement. Vous pouvez vous procurer des luminaires en communiquant avec elle au 418-338-1373 au coût de 5.00\$

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Les comptes de taxes municipales ont été envoyés le 25 février 2020. Surveiller votre courrier pour éviter le retard de paiement.

Versements : 1^{er} avril, 2 juillet, 1^{er} octobre

Règlement numéro 294 concernant les bacs roulants pour la cueillette et la disposition des ordures et des matières recyclables

Article 8 : Avant la collecte, le propriétaire de l'immeuble doit disposer de ses déchets et en est responsable jusqu'au moment de la collecte.

Tout déchet admissible devant être déposé à des fins de collecte, doit être entreposé en tout temps dans un contenant fermé de façon à ne pas constituer une nuisance.

S'il y avait éparpillement de ses déchets par mégarde, par méfait ou autrement, le propriétaire devra ramasser les déchets ainsi répandus et s'assurer de leur disposition à ses frais.

Article 12 : La Municipalité est chargée de la mise en application du règlement.

L'inspecteur municipal ou ses représentants autorisés, sont autorisés à délivrer, au nom de la Municipalité, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement et à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant.

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende.

Relativement aux articles mentionnés plus haut le contrevenant est passible d'une amende de 75\$ et d'au plus 1000\$ plus des frais. D'autres infractions et pénalités sont prévus au règlement.

Vu l'importance de sortir votre bac à toutes les dates prévues au calendrier des ordures et de la récupération pour éviter les débordements.

C'est votre responsabilité d'agir en bon citoyen sans incommoder les personnes qui vous entourent.

Règlement 2017-RM-SQ-5-6 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Constitue une nuisance le fait de laisser des ordures ménagères, des rebuts, s'accumuler à l'intérieur ou à l'extérieur ou autour d'un bâtiment, ou sur son terrain susceptible d'incommoder le voisinage.

Des pénalités sont aussi prévues au chapitre 9 au point 9.1.

Vous trouverez ces règlements sur notre site internet www.stadriendirlande.ca

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*



Démarche pour obtenir la certification Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité amie des aînés (MADA)

La municipalité est actuellement en processus pour développer une politique familiale municipale de même qu'une accréditation Municipalité amie des aînés. Voici les derniers développements dans ces dossiers.

Distribution des questionnaires

Dans un souci de bien répondre aux besoins de la population, le comité a élaboré un questionnaire qui a été envoyé à l'ensemble des résidents de Saint-Adrien-d'Irlande. Nous vous demandons de répondre au questionnaire et de le **rapporter au bureau municipal**. Votre participation est essentielle afin de nous guider dans la rédaction de la politique.

Si vous préférez compléter le questionnaire en ligne, des liens web sont disponibles sur le site Internet et sur la page Facebook de la municipalité.

Date limite : 7 mars. Au-delà de cette date, un représentant communiquera avec vous pour récupérer le questionnaire.

Nouvelle image pour la municipalité et la politique familiale municipale !

Comme vous pouvez le voir en en-tête, le comité a adopté un nouveau logo pour représenter la nouvelle politique familiale municipale. Suite au concours de dessin, le comité a déterminé une gagnante : Véronique. Le graphiste Francis de Conception Logo s'est inspiré de ce dessin pour nous créer une image sur mesure. Il a même ajouté des feuilles de trèfles pour rappeler l'Irlande. Du génie créatif !

Le comité a aussi arrêté son choix sur « En famille, ça fourmille! » comme slogan pour la politique familiale. Félicitations à Olivier Côté pour avoir trouvé le slogan !

Les gagnants se méritent chacun un certificat cadeau **chez Sport Expert**.

Rencontre des aînés lors d'une partie de Sheffordboard

La chargée de projet a rencontré les aînés le 3 février dernier. Les personnes présentes ont donné leur avis sur différents enjeux touchant les aînés. Un bilan de cette rencontre a été produit et présenté au comité lors de la dernière rencontre. Ce bilan peut vous être fourni sur demande.

La **prochaine rencontre** du comité pour la politique familiale et pour municipalité amie des aînés aura lieu le **11 mars à 18h30** à la salle du Conseil. Les citoyens et citoyennes sont les bienvenus pour assister à ces rencontres. Le comité travaillera sur les saines habitudes de vie et une présentation sera faite sur les aînés.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca